

**CHARTRE DE L'ELEVE
INGENIEUR DE CENTRALE
MEDITERRANEE**

1 PREAMBULE

Les élèves ingénieurs qui entrent à l'école ont été sélectionnés pour leurs facilités intellectuelles dans les domaines scientifiques et techniques, leur capacité à manipuler des concepts et leur aptitude au travail intensif. La mission de Centrale Méditerranée est de former des cadres supérieurs et des dirigeants aptes à exercer de hautes responsabilités, sachant les situer dans un environnement sociétal et un contexte macro-économique mondial, pour qu'ils en deviennent les auteurs et les acteurs.

L'école a 3 ans pour remplir sa mission. Sa stratégie repose, à la fois, sur un approfondissement de la formation dans les domaines scientifiques et techniques, mais également sur la transmission de valeurs, fondées sur un profond respect des personnes (y compris soi-même), de la nature et des biens.

C'est pourquoi, au delà des enseignements programmés dans les emplois du temps, imposés par l'école, qui sont plus particulièrement centrés sur l'acquisition de connaissances (qu'elles soient scientifiques ou méthodologiques), l'école encourage les élèves à s'auto structurer, s'auto organiser, construire leurs valeurs pour mieux construire leur propre vision du monde, leur propre personnalité, au travers d'activités associatives, culturelles, événementielles, collectives, dont ils sont les maîtres d'œuvre.

En annexe de cette charte, figure la charte éthique de l'ingénieur auquel l'étudiant, par la présente, déclare adhérer (annexer aussi les valeurs centraliennes).

2 OBJET DE LA CHARTRE

L'objet de cette charte est double :

- d'une part, il s'agit de sensibiliser les étudiants aux enjeux comportementaux,
- d'autre part de partager certaines règles afin de se prémunir de tout débordement excessif remettant en cause le bon déroulement des activités associatives et de la vie étudiante en général, ou pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens.

3 SIGNATAIRES

Les signataires de cette charte sont l'élève et le Directeur, qui représente l'école.

4 DROITS ET DEVOIRS DE L'ELEVE

4-1: RESPECT DES LOCAUX ET DES EQUIPEMENTS

Tout étudiant doit respecter le bien-être de ses pairs, la collectivité, l'état des locaux et du matériel mis à sa disposition. Il est également responsable des documents empruntés au Centre de Documentation.

4-2 : RESPONSABILITE CIVILE ET PENALE

Tout étudiant qui enfreint la présente charte et provoque dégât ou dégradation, ou qui occasionne un dommage à autrui sur les lieux de l'Ecole ou à l'extérieur dans le cadre d'activités organisées par l'Ecole en sera responsable et directement tenu à réparation.

4-3 : CONDUITES ADDICTIVES

Dans le cadre des activités liées à la vie étudiante, les organisateurs ou les responsables de celles-ci veilleront à sensibiliser les élèves sur les comportements à risques, notamment en matière de consommation d'alcool.

4-4 : SOIREES ETUDIANTES

- Les activités des associations ou des clubs ainsi que les événements festifs du type soirées étudiantes ou équivalent sont autorisés jusqu'à 20h30.

- Au delà, l'organisation d'événements est soumise à une autorisation préalable de la Direction qui contrôlera notamment les mesures prises en termes de sécurité pour l'organisation de cet événement.

Les associations ou les clubs veilleront particulièrement à :

- * la présence de personnels du service de sécurité du site
- * la désignation de 2 à 3 étudiants responsables de l'organisation de l'évènement qui seront les seuls interlocuteurs du service de sécurité et de la direction de l'école
- * la sensibilisation des élèves quant à la consommation d'alcool avant et pendant l'évènement.

4-5 : EVENEMENTS EXTERIEURS A L'ECOLE

Les associations et clubs d'étudiants de Centrale Méditerranée sont libres d'organiser les évènements qu'ils souhaitent à l'extérieur de l'établissement. Cependant, compte tenu de la mission de notre Ecole de former des cadres responsables, il est nécessaire que chacun adopte un comportement qui contribue à une image valorisante de l'Ecole.

Notamment en ce qui concerne les comportements à risque, les organisateurs d'évènements à l'extérieur de Centrale Méditerranée veilleront à prendre des mesures de sécurité identiques à celles décrites dans le précédent paragraphe.

4-6 : COMMUNICATION

En toute circonstance, les étudiants veilleront à adopter une communication écrite ou orale sous une forme modérée, pondérée, objective, de sorte que la forme ne détruise pas le fond. Que chacun puisse émettre un avis ou une opinion est fondamental dans notre Ecole, mais la façon de l'exprimer ne l'est pas moins.

Dans le même esprit, les étudiants, clubs et associations de Centrale Méditerranée porteront une attention particulière à l'utilisation du nom de l'Ecole dans tous leurs supports (plaquettes, tracts, affiches, sites web, blog, mails, etc...) pour ne pas nuire à l'image de l'école.

5 DROITS ET DEVOIRS DE L'ECOLE

5-1: RESPECT DES LOCAUX ET DES EQUIPEMENTS

L'école s'engage à mettre tout en œuvre pour permettre à ses élèves de disposer des locaux et équipements nécessaires à la bonne réalisation des activités qui auront été validées par les signataires, ainsi qu'à en assurer la maintenance. Sous réserve du respect de la réglementation en vigueur, l'école laisse à ses élèves la liberté d'usage de ces locaux, notamment en termes d'équipement et de décoration.

5-2 : RESPONSABILITE CIVILE ET PENALE

Le directeur de l'école, pénalement responsable de tout débordement enfreignant la loi, en particulier ceux occasionnés lors d'une manifestation interne qu'il aurait autorisée, se réserve le droit de se retourner vers les élèves qu'il considère comme responsables, conformément au paragraphe 3-2.

5-3 : SOIREES ETUDIANTES

L'école favorise les activités des associations ou des clubs, ainsi que les évènements festifs du type soirées étudiantes ou équivalent, dans la mesure où les conditions des paragraphes 4-3 et 4-4 sont respectées.

5-4 : EVENEMENTS EXTERIEURS A L'ECOLE

L'école soutient les associations et clubs d'étudiants de Centrale Méditerranée dans l'organisation d'évènements extérieurs à l'école, lorsqu'elle jugera que cet évènement participe soit à la formation de ses étudiants, soit à la valorisation de l'école et de son image.

5-5 : COMMUNICATION

Dans un esprit de réciprocité et d'exemplarité, l'école s'engage à communiquer vers ses étudiants de façon modérée, pondérée et objective.

6 CONDITIONS GENERALES

Tout étudiant doit prendre attentivement connaissance de cette Charte et ne saurait ultérieurement en alléguer l'ignorance. Par sa signature, l'étudiant marque son adhésion et s'engage à la respecter.

La Direction de l'Ecole se réserve le droit de compléter ou de modifier cette Charte en concertation avec les représentants des élèves. Ces modifications engendreront une nouvelle signature des deux parties.

La présente charte de la vie étudiante prend effet à la date de sa signature par l'étudiant et reste applicable tout au long de sa scolarité au sein de l'Ecole.

Annexe :

Charte d'éthique de l'ingénieur

(approuvée par l'Assemblée générale du CNISF du 12 mai 2001)

Préambule

Devenues de plus en plus puissantes, les techniques apportent de grandes avancées dans la vie quotidienne, dans le devenir de notre société et de son environnement ; mais elles sont aussi porteuses du risque de fortes nuisances.

Par ailleurs, tandis que leur complexité les rend difficilement compréhensibles, et que le pouvoir de l'information s'accroît, la désinformation peut conduire l'opinion publique à des sentiments exagérés de sûreté, à des psychoses sans fondement, à des peurs irraisonnées.

Les ingénieurs ont à assumer, en conséquence, un rôle essentiel et double dans la société, d'abord dans la maîtrise de ces techniques au service de la communauté humaine, et aussi dans la diffusion d'informations sur leurs possibilités réelles et sur leurs limites et dans l'évaluation des avantages et des risques qu'elles engendrent.

Du fait des caractéristiques propres à l'exercice de leur métier, les ingénieurs ont un comportement empreint de rigueur ; il devient de plus en plus impératif qu'ils clarifient et explicitent les repères qui servent de référence à ce comportement.

C'est pourquoi le **Conseil National des Ingénieurs et des Scientifiques de France** s'est doté d'une Charte d'Éthique. Cette Charte doit être considérée comme la profession de foi de tous ceux qui figurent dans le **Répertoire Français des Ingénieurs** créé par le **CNISF**.

Référence pour les ingénieurs, la Charte aidera les élèves-ingénieurs à se préparer à l'exercice de leur métier. Elle permettra que les valeurs qui guident les ingénieurs soient mieux comprises de tous.

La Charte annule et remplace l'ancien " code de déontologie " du **CNISF**.

L'appellation " code de déontologie " sera désormais réservée à des documents qui définissent les comportements professionnels corrects dans chacun des métiers d'ingénieurs et dont le non-respect pourrait entraîner l'application de sanctions.

L'ingénieur dans la société

L'ingénieur est un citoyen responsable assurant le lien entre les sciences, les technologies et la communauté humaine ; il s'implique dans les actions civiques visant au bien commun.

L'ingénieur diffuse son savoir et transmet son expérience au service de la Société.

L'ingénieur a conscience et fait prendre conscience de l'impact des réalisations techniques sur l'environnement.

L'ingénieur inscrit ses actes dans une démarche de " développement durable ".

L'ingénieur et ses compétences

L'ingénieur est source d'innovation et moteur de progrès.

L'ingénieur est objectif et méthodique dans sa démarche et dans ses jugements. Il s'attache à expliquer les fondements de ses décisions.

L'ingénieur met régulièrement à jour ses connaissances et ses compétences en fonction de l'évolution des sciences et des techniques.

L'ingénieur est à l'écoute de ses partenaires ; il est ouvert aux autres disciplines.

L'ingénieur sait admettre ses erreurs, en tenir compte et en tirer des leçons pour l'avenir.

L'ingénieur et son métier

L'ingénieur utilise pleinement ses compétences, tout en ayant conscience de leurs limites.

L'ingénieur respecte loyalement la culture et les valeurs de l'entreprise et celles de ses partenaires et de ses clients. Il ne saurait agir contrairement à sa conscience professionnelle. Le cas échéant, il tire les conséquences des incompatibilités qui pourraient apparaître.

L'ingénieur respecte les opinions de ses partenaires professionnels. Il est ouvert et disponible dans les confrontations qui en découlent.

L'ingénieur se comporte vis-à-vis de ses collaborateurs avec loyauté et équité sans aucune discrimination. Il les encourage à développer leurs compétences et les aide à s'épanouir dans leur métier.

L'ingénieur et ses missions

L'ingénieur cherche à atteindre le meilleur résultat en utilisant au mieux les moyens dont il dispose et en intégrant les dimensions humaine, économique, financière, sociale et environnementale.

L'ingénieur prend en compte toutes les contraintes que lui imposent ses missions, et respecte particulièrement celles qui relèvent de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

L'ingénieur intègre dans ses analyses et ses décisions l'ensemble des intérêts légitimes dont il a la charge, ainsi que les conséquences de toute nature sur les personnes et sur les biens. Il anticipe les risques et les aléas ; il s'efforce d'en tirer parti et d'en éliminer les effets négatifs.

L'ingénieur est rigoureux dans l'analyse, la méthode de traitement, la prise de décision et le choix de la solution.

L'ingénieur, face à une situation imprévue, prend sans attendre les initiatives permettant d'y faire face dans les meilleures conditions, et en informe à bon escient les personnes appropriées.